



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE GEORGES-VEDEL
Mercredi 10 avril 2019
Institut Cujas

Membres du conseil présents : Professeurs G. DRAGO, M. BORGETTO, B. PLESSIX, A. LE DIVELLEC, O. BEAUD, C. BROUELLE, M. COLLET, Y. SUREL, B. SEILLER, Madame V. TANG, Monsieur L. DURUY, Madame A. PELCRAN, Monsieur J. GUISELIN, Monsieur P. BLANQUET, Monsieur L. FEILHES, Madame C. MOISAN.

Membres du conseil excusés : Professeurs D. BARANGER, S. BRACONNIER, Madame A. VAZIRI, Monsieur D. TRICOT, Monsieur P. VIDEMENT, Monsieur P. AURIEL.

Présente à la réunion à l'invitation du directeur de l'école doctorale : Madame I. SAADA (Direction de la recherche).

La séance est ouverte à 8h30.

Le professeur Drago, directeur de l'École doctorale, ouvre la séance par le sujet du remplacement de certains membres du Conseil de l'École doctorale.

Madame Claire Ruiz est remplacée par Madame Vanessa Tang, nouvellement responsable administrative et financière de l'Institut Cujas et de l'École doctorale Georges-Vedel et par conséquent, membre de droit.

Le professeur Denis Baranger est remplacé par le professeur Olivier Beaud en tant que membre représentant de l'Université.

Aucune objection à ces remplacements n'est soulevée.

Bilan d'activité de l'École doctorale

Le directeur donne la parole à Madame Saada, directrice de la recherche, afin de faire un bilan des activités de l'École doctorale.

Madame Saada dresse un bilan des formations mises en place à l'attention des doctorants au sein de l'École doctorale :

- Janvier 2019 : séminaire de formation à la maîtrise documentaire organisé par Madame Swiatek (bibliothèque universitaire). Dix doctorants se sont présentés à cette formation.
- Mars-avril 2019 : formation annuelle à la mise en forme de la thèse organisée par Madame Tachat. Huit doctorants se sont présentés à cette formation.
- Avril-mai 2019, stages d'informatique (traitement de texte, tableur, présentation de documents en présentiel et en ligne) organisés par Madame Tachat. Pour le moment aucun retour sur le nombre de doctorants participant à cette formation.



- Une formation à la langue anglaise a également été organisée par Monsieur Magidoff. Pour le moment aucun retour sur le nombre de doctorants ayant participé à cette formation.

- Juin 2019 : une formation sur les normes ortho-typographiques sera organisée sous forme d'une séance de trois heures et d'une séance de deux heures comprenant des généralités et des cas pratiques. Madame Saada souligne qu'il y a une forte demande en ce sens de la part des doctorants.

En revanche, aucune formation relative à l'intégrité de la recherche scientifique n'est pour le moment envisagée. Les doctorants disposent cependant d'un accès à des notions générales.

Les doctorants de l'École doctorale ont également été conviés à participer à deux colloques scientifiques, l'un en mars 2019, organisé par l'Institut d'histoire du droit sur le thème « L'intégrité scientifique à l'aune du droit », et le second, organisé par le professeur Chevreau (ED 8) sur la carrière universitaire.

Le directeur évoque également la réunion plénière annuelle de l'École doctorale Georges-Vedel, à destination des doctorants inscrits en première année de thèse et qui s'est déroulée le 28 mars 2019.

Le professeur Beaud interpelle les membres du Conseil sur les ressources documentaires en ligne disponibles pour les doctorants, qui lui paraissent insuffisantes. Madame Saada se charge de réfléchir à cette question.

Comités de suivi individuels

Le directeur présente ensuite l'organisation des comités de suivi individuels qui se dérouleront en deux temps. Une première session sera organisée au mois de juin 2019 et une seconde session au mois de septembre 2019. Il met en évidence la lourdeur en termes d'organisation des comités de suivi individuels, sachant que l'École doctorale Georges-Vedel compte 194 doctorants inscrits.

Un débat général s'engage sur la question de l'utilité des comités de suivi individuels.

Certains professeurs reconnaissent l'utilité de ces comités de suivi individuels notamment parce qu'ils permettent de connaître et d'avoir une vision globale des doctorants de l'École doctorale, de faire le point avec eux sur l'avancée de leur thèse et des éventuelles difficultés rencontrées. Il s'agit également d'un moyen de motiver les doctorants, notamment ceux en retard, à terminer dans de bonnes conditions de délai de soutenance.

Par ailleurs, il s'agit d'un dialogue avec des professeurs dont le directeur de thèse ne fait pas partie, ce qui peut dans certains cas se révéler utile, même si cette question est fortement discutée, au regard des prérogatives des directeurs de thèse.

D'autres professeurs sont plus réticents au sujet des comités de suivi individuels en raison de la charge supplémentaire de travail pour les professeurs comme pour le personnel

administratif. Le professeur Beaud propose d'instaurer des évaluations à la place des comités de suivi individuels.

Le directeur fait un rappel de l'organisation des comités de suivi individuels de l'année passée et indique qu'ils se sont déroulés sur une courte période, soit deux demi-journées. Les professeurs étaient répartis en binôme, chaque binôme auditionnant une vingtaine de doctorants.

Bilan financier de l'École doctorale

Le directeur donne ensuite la parole à Madame Tang afin d'exposer un bilan financier de l'École doctorale Georges-Vedel au titre de l'année 2018 et de l'année 2019.

Budget de fonctionnement de l'année 2018 : **17 000 euros**

Total des dépenses de fonctionnement en 2018 : **16 619,41 euros**

Reste en fin d'année : **380,59 euros** (crédits non consommés et non reportables sur l'année budgétaire suivante).

Types de dépenses	Montant en euros	Total en euros
Soutenances – frais divers – janvier 2018	5 456,35	9 994,21
Soutenances - frais divers - de juin à décembre 2018	4 537,86	
Remboursements mobilités doctorales	2 448,81	2 448,81
Autres dépenses (impressions, cocktails, etc.)	4 176,39	4 176,39

Budget de fonctionnement de l'année 2019 : **17 000 euros**

Total des dépenses en date du 9 avril 2019 : **7 715,27 euros**

Reste en date du 9 avril 2019 : **9 284,73 euros**

Types de dépenses	Montant en euros	Total en euros
Soutenances – frais divers – janvier 2019	3 525,38	4 958,22
Soutenances - frais divers - de mars à avril 2019	1 432,84	
Remboursements mobilités doctorales	733,47	733,47
Autres dépenses (impressions, cocktails, etc.)	2 023,58	2023,58



Le budget de fonctionnement de l'année 2018 s'élevait à 17. 000 euros (€). Sur les 17. 000 €, 16. 619,41 € ont été dépensés. Ainsi, il restait en fin d'exercice 2018, un reliquat de 380,59 €, non reportable sur l'année budgétaire suivante.

Les dépenses les plus onéreuses concernaient l'organisation de soutenances de thèse avec un montant de 5. 456,35 € au mois de janvier et un montant de 4. 537, 86 € de juin à décembre 2018, soit un montant total annuel de 9. 994,21 €.

Le reste des dépenses correspondait pour un montant de 2. 448, 81 € à des remboursements de frais de déplacement dans le cadre de mobilités doctorales et pour un montant de 4. 176, 39 € à des dépenses diverses (impressions, cocktails, etc.).

Ainsi, il faut prévoir jusqu'à la fin d'année budgétaire 2019, une enveloppe approximative de 5. 000 euros.

En effet, depuis le début de l'année 2019, 4 958,22 € ont été dépensés dans le cadre de l'organisation de soutenances de thèse.

Le reste des dépenses depuis le début de l'année correspond à hauteur de 733,47 € à des remboursements de frais de déplacement dans le cadre de mobilités doctorales et à hauteur de 2. 023,58 € à des dépenses diverses (impressions, cocktails, etc.).

En date du 9 avril 2019, il restait sur la ligne budgétaire de l'ED7 : 9. 284,73 € sur les 17. 000 € de budget de fonctionnement.

Le directeur rappelle que les doctorants peuvent bénéficier d'une aide financière de 250 € par année civile, de la part de l'École doctorale dans le cadre de la mobilité doctorale.

Le Centre d'Études Constitutionnelles et Politiques (CECP) et le Centre de Recherches en Droit Administratif (CRDA) ont également mis en place cette aide financière à destination des doctorants.

Cette aide financière attribuée aux doctorants soulève la question de l'aide financière qui peut être attribuée aux docteurs notamment pour réaliser un « tour de France » lors de la phase de recrutement dans les universités comme maître de conférences. Madame Saada va étudier cette question qui relève d'une politique d'établissement.

Projets

Le directeur évoque un projet de création d'une ligne de crédit post-doctorat, qui serait destiné à des docteurs de notre université, pour une année, destinée à les aider lors de cette année charnière entre la soutenance de thèse et les concours de recrutement de l'enseignement supérieur.



Le directeur évoque également la création d'une ligne de crédit de l'université permettant le recrutement d'un contrat doctoral supplémentaire, qui serait un contrat doctoral local.

Le professeur Seiller évoque plutôt la possibilité d'un contrat d'un an à la suite du contrat doctoral afin de davantage se focaliser sur la fin de thèse.

A son tour, le professeur Broyelle évoque la mise en place d'une aide logistique pour les étudiants souhaitant effectuer un séjour d'un à trois mois à l'étranger pour apprendre les langues, notamment l'anglais. Elle évoque un partenariat possible avec l'Université d'Oxford qui permettrait de fournir un séjour clé en main aux étudiants. Les modalités de ce projet sont à définir (prise en charge de la part de l'École doctorale, de la part de l'étudiant, mutualisation des crédits, etc.). Le professeur Broyelle établira une note relative à ce projet. Madame Saada se charge de réfléchir à une convention possible avec l'Université d'Oxford afin d'établir un cadre clair.

Recrutement des doctorants contractuels

Le directeur présente une proposition de « lignes directrices », au sens du droit administratif, relatives à la sélection des contrats doctoraux, qui privilégierait les premières candidatures à la sortie des masters 2.

Il rappelle également que, désormais, selon les textes ministériels, un doctorant peut candidater à un contrat doctoral dans l'année suivant sa première inscription en doctorat et non plus seulement dans les six mois qui suivent cette première inscription. Ainsi, se pose la question d'une rupture d'égalité entre un candidat sortant du Master 2 et un candidat ayant déjà entamé sa thèse. Cela pose également la question d'une seconde candidature possible, une en N+0 et une en N+1.

Les professeurs soulignent que plusieurs cas de figures sont possibles concernant les candidatures en N+1 :

- Les candidats non retenus lors de leur première candidature et qui candidatent à nouveau en N+1.
- Les candidats qui se présentent en N+1 pour une première inscription en doctorat.
- Les candidats déjà inscrits en thèse mais qui décident de candidater seulement en N+1.

Concernant la question de l'égalité entre les candidats, la majorité des professeurs fait confiance à l'intelligence collective des membres du jury de sélection des doctorants contractuels. Par ailleurs, le recrutement doit être le plus libre et flexible possible sachant que l'essentiel est de soutenir les meilleures candidatures.

Ainsi, les professeurs ne sont pas réticents, par principe, à une candidature en N+1.

Certains professeurs sont cependant hostiles à une candidature en N+1, s'il s'agit d'une seconde candidature. En revanche, la question est différente si le candidat propose un autre sujet de thèse avec un autre directeur de thèse lors de sa seconde candidature.



ED7
—
ÉCOLE DOCTORALE
GEORGES VEDEL

Les secondes candidatures n'étant pas explicitement exclues par les textes, ces dernières ne peuvent pas être exclues par principe.

L'ensemble des professeurs est réticent à l'idée d'inscrire dans le marbre des lignes directrices. La seule indication retenue est d'indiquer aux candidats que les candidatures à la sortie du Master 2 seront privilégiées.

Les candidats pourront, en toute hypothèse, se référer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Le directeur distribue ensuite une enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs de l'École doctorale, qui est un travail de fond sur le financement des doctorants.

Le professeur Seiller déplore le manque d'informations concernant le devenir des doctorants. Il suggère à la Direction de la recherche de contacter les directeurs de thèse afin de s'en enquérir.

Le président appuie ces propos en demandant une meilleure gestion des *alumnis*, en proposant la création éventuelle d'une adresse électronique générique.

La séance est levée à 10h25.

Compte-rendu établi par Mme Tang et vérifié par le directeur de l'École doctorale.